

Réunion du Conseil d'Administration du mercredi 15 décembre 2021 à 15h00

Délibération n°2021-36

Objet : Contentieux JULLY- Requête n° 2105072-3 - Habilitation de la Présidente

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents: Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, Mme COUTTENIER, M. SALAT, Mme NAYA, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. LADEVEZE, Mme GONZALEZ.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme JARNOLE représentée par M. ARCE.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. DURAND représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; Mme ARTIGUES représentée par M. LEFEBVRE.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. SAVIGNY représenté par M. PASQUET, M. CALAS représenté par M. CIERCOLES, M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Collège des adhérents au socle de missions article 23-IV Loi n°84-53

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEGUEL représenté par M. EVANNO.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

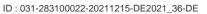
Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par M. GUERRA.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le



Contenu délibération

La Présidente indique aux membres de l'assemblée que Monsieur Landry JULLY, candidat à l'examen d'accès au grade d'ingénieur territorial par voie interne (session 2020), organisé par le CDG31, a engagé une action contentieuse devant le Tribunal administratif de Toulouse (requête n° 2105072-3).

La Présidente rappelle que la compétence relative aux actions en justice du CDG31, en demande comme en défense, appartient à l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et qu'il convient donc, en application des dispositions précitées, que le Conseil d'administration l'autorise à agir en justice et à prendre toutes dispositions utiles à la préservation des intérêts de l'établissement, y compris le recours aux services d'un conseil en vue de la défense et de la représentation de l'établissement devant la juridiction administrative, dans le cadre de cette nouvelle procédure contentieuse.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide :

 d'habiliter la Présidente à agir en justice et à prendre toutes dispositions utiles à la préservation des intérêts de l'établissement, y compris le recours aux services d'un conseil, dans le contentieux Landry JULLY c/CDG31 (requête n° 2105072-3), comme précédemment exposé.

> Fait à Labège, le 15 décembre 2021



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ